



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

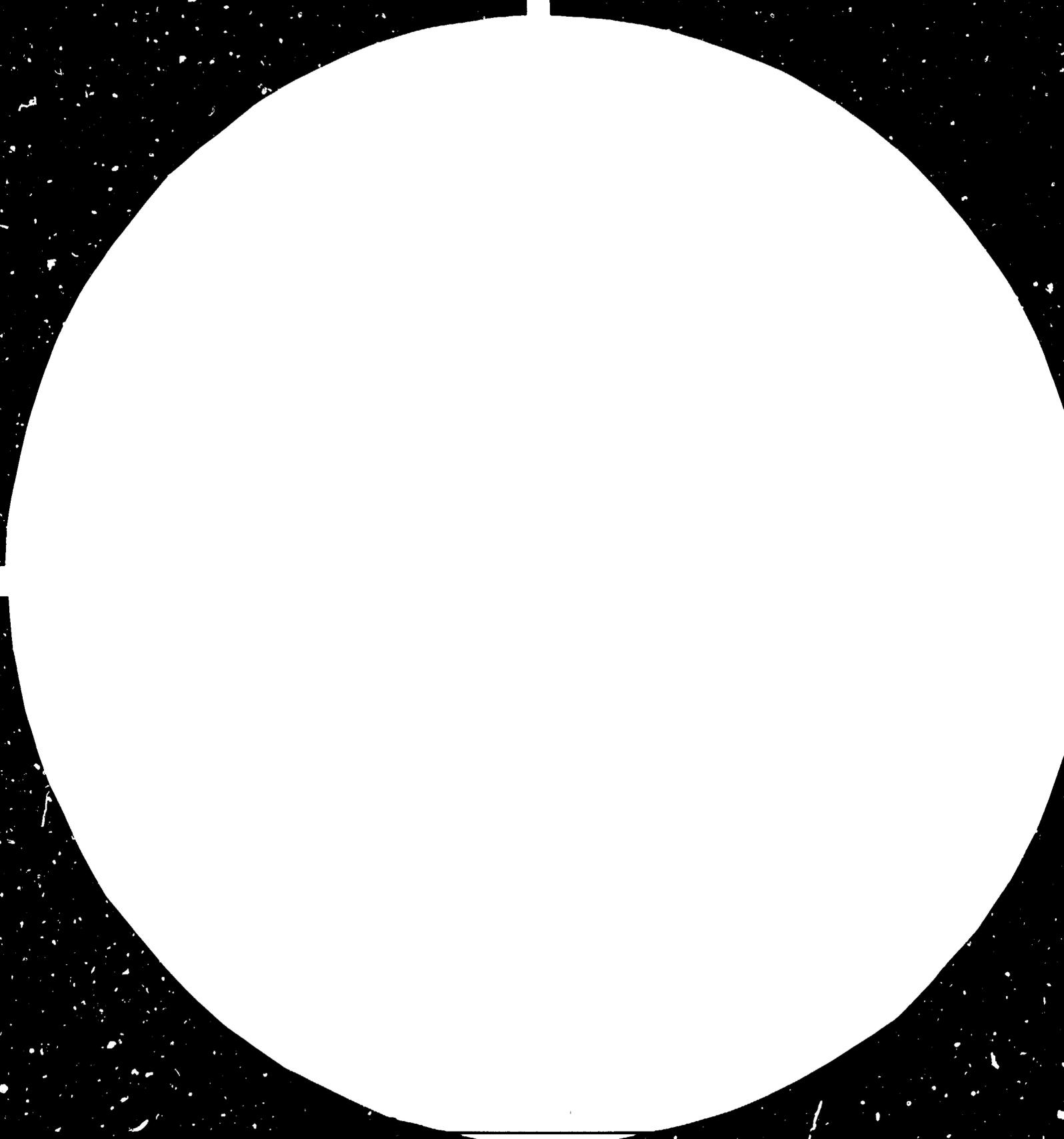
FAIR USE POLICY

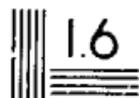
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROSCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
GAITHERSBURG, MARYLAND 20899
ASTM F 1961-1987 (1990)
ANSI Z 39.18-1983 (1990)



13137 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.408/4/PROVISOIRE
2 décembre 1983

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS SEULEMENT
Original: ANGLAIS

Réunion sous-régionale sur la promotion
de la coopération industrielle intra-
africaine dans le cadre de la Décennie
du développement industriel de l'Afrique*

Addis Abeba (Ethiopie), 22-26 novembre 1983

PROJET DE RAPPORT FINAL**

(Réunion sur la coopération industrielle
intra-africaine).

1364

* Organisée conjointement par la CEA, l'OUA et l'ONUDI en coopération avec la Conférence de Coordination pour le Développement de l'Afrique australe (SADCC) et la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique australe et de l'Est (ZEP).

** Le présent document est une traduction provisoire non révisée n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au status juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIERES

<u>CHAPITRE</u>	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	
I PARTICIPATION	1
II OUVERTURE DE LA REUNION	1
III ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA REUNION	4
IV ELABORATION ET EXECUTION D'UN PROGRAMME INDUSTRIEL SOUS-REGIONAL POUR LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE	4
V ADOPTION DU RAPPORT	17
VI SEANCE DE CLOTURE	17
ANNEXE 1 LISTE DES PARTICIPANTS	19

INTRODUCTION

1. La réunion sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans la sous-région de l'Afrique australe et de l'Est dans le cadre de la Décennie pour le Développement industriel en Afrique s'est tenue du 22 au 25 novembre à Addis Abeba (Ethiopie). La réunion a été conjointement organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI) en coopération avec la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe (SADCC) et la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique australe et de l'Est (ZEP).

2. La réunion a eu pour objectif de réunir des experts de la sous-région de l'Afrique australe et de l'Est pour discuter, identifier et sélectionner les domaines et les projets prioritaires pour la coopération industrielle multinationale. A cette fin, un programme initial intégré de promotion industrielle et une indication des modalités de son exécution que la réunion doit examiner ont été élaborés par les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI.

PARTICIPATION

3. Les experts sont venus des pays suivants: Comores, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Rwanda, Swaziland, Tanzanie, Zaire et Zimbabwe. Les représentants des organisations suivantes ont également participé à la réunion: Banque de l'Afrique de l'Est pour le Développement (BAED), Centre de développement des ressources minérales de l'Afrique australe et de l'Est (ESAMRDC) et la Zone d'échanges préférentiels pour l'Afrique australe et de l'Est (ZEP).

La liste des participants est jointe en annexe I.

OUVERTURE DE LA REUNION (Point 1 de l'ordre du jour)

4. La Réunion a été ouverte par Mr. Paul Etiang, Secrétaire général adjoint de l'OUA qui a brièvement décrit les activités devant être entreprises au cours de la phase préparatoire de la Décennie pour le développement industriel en Afrique. A titre de contribution à cette phase préparatoire, la présente réunion a eu pour objectif de promouvoir en particulier la coopération intra-africaine dans l'élaboration et l'exécution des projets industriels multinationaux. Il a envisagé qu'après un examen critique, des domaines dans lesquels les projets industriels multinationaux promoteurs et les projets de support connexes pourraient être élaborés, les travaux de la réunion déboucheraient sur un programme initial intégré pour la sous-région et que la réunion proposerait les moyens de l'exécuter.

5. Il a informé la réunion que les projets présentés ont été sélectionnés à partir des projets et des idées de projets émanant des gouvernements de même que

des études et des missions entreprises par l'ONUDI et la CEA. Il a également attiré l'attention de la réunion sur la situation économique prévalant dans les pays africains en particulier leurs marchés restreints et leurs capacités humaines, financières et techniques insuffisantes : il faudrait donc que les Etats mettent en commun leurs ressources afin de pouvoir exécuter les projets industriels en particulier dans les industries motrices qui ont été identifiées dans le programme pour la Décennie. Il a souligné que ceci permettra de traduire en actes concrets des intentions souvent exprimées.

6. Pour conclure, il s'est félicité du soutien international qui a été accordé aux pays africains dans leurs efforts de développement industriel et était persuadé que les organisations internationales ainsi que les organisations sous-régionales et régionales continueront à fournir aussi bien l'assistance technique que financière.

7. Parlant au nom du Professeur Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA, Mr. M. Makramalla, Directeur de la Division de la recherche socio-économique et de planification, a résumé les efforts conjoints déployés par les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI en vue de contribuer à l'exécution du programme. Il a souligné qu'étant donné les ressources et les capacités limitées dont disposent les pays de la sous-région et les secrétariats des trois organisations, le choix des projets devant être discutés a été limité à ceux qui ont été jugés avoir un impact maximum sur l'économie et capables de produire les intrants essentiels dans les domaines prioritaires relatifs aux besoins fondamentaux. A cet égard, il a attiré l'attention de la réunion sur les critères de choix des projets industriels multinationaux/sous-régionaux promoteurs qui sont annexés au document de base dont la réunion est saisie.

8. Il a souligné que certains des projets présentés à la réunion, tels que les propositions de projet de potasse en Ethiopie, d'ammoniaque en Tanzanie, ou d'expansion de l'aciérie du Zimbabwe émanant des comités sous-sectoriels et avaient par la suite été approuvés par le Conseil des ministres du MULPOC basé à Lusaka. Toutefois la réussite de l'exécution de ces projets ainsi que d'autres projets dépendra des mesures de suivi de la part des Etats et des agences de coordination. Il s'avérera nécessaire de créer un comité sous-régional pour poursuivre le processus de sélection et de promotion et pour contrôler l'exécution des projets. Des éléments cié devront être établis pour promouvoir les projets connexes au niveau national, et des études de pré-investissement et des activités connexes devront être entreprises.

9. En conclusion, M. Makramalla a souligné l'importance capitale de la coopération industrielle intra-africaine. Si les pays de la sous-région étaient disposés à mettre en commun leurs ressources et à exécuter des projets multinationaux, non seulement ils seraient en mesure de venir à bout des contraintes qui s'imposent à leur développement industriel, mais ils contribueraient également à la réalisation d'une industrialisation auto-suffisante et auto-entretenu.

10. Parlant au nom du Dr. Abd-El Rahman Khane, Directeur exécutif de l'ONUDI, M. S. Ndam, Chef de l'Unité pour le développement industriel en Afrique, a attiré l'attention de la réunion sur le rôle que la coopération industrielle intra-africaine pourrait jouer dans l'accroissement de la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale, tel que prévu dans le Plan d'action de Lagos. C'est ainsi que l'ONUDI a augmenté, à partir de ses ressources, les fonds alloués par l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'organisation des réunions au niveau sous-régional. Il a souligné la coopération positive des secrétariats de la CEA et de l'OUA dont a bénéficié l'ONUDI dans le cadre de la préparation des réunions, et il s'est félicité du soutien apporté par les secrétariats de la ZEP et de la SADCC.

11. Il a insisté sur le fait que le programme industriel intégré présenté à la réunion était un programme initial qui ferait l'objet d'une révision à intervalles réguliers et qui serait adapté aux besoins prédominants de la sous-région. Il a souligné la nécessité d'intensifier les consultations entre les pays; celles-ci étaient indispensables pour éviter la duplication inutile des efforts et le gaspillage des ressources limitées, pour déterminer les modalités d'une coopération mutuellement bénéfique et pour garantir la viabilité des projets adoptés.

12. L'efficacité du programme dépendra de la capacité des pays à traduire leur volonté politique en actes concrets et du rôle de chef de file que doivent jouer les pays qui ont été choisis pour abriter les différents projets multinationaux. Egalement importantes seront les activités de suivi que devront entreprendre les pays et les agences de coordination. A cet égard, il a déclaré qu'il serait nécessaire d'entreprendre des études de préinvestissement détaillées, des activités de promotion des investissements ainsi que des négociations techniques et financières avec les investisseurs potentiels. Il a mis en relief le rôle crucial que doivent jouer les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales africaines, de même que les institutions financières de la région, et a promis l'aide continue de l'ONUDI, dans la limite de ses ressources, pour l'élaboration, la promotion, l'exécution et le contrôle du programme initial intégré qui devrait être adopté au cours de cette réunion.

13. Pour conclure, il a informé la réunion que la quatrième Conférence générale de l'ONUDI se tiendra en juillet 1984, au cours de laquelle une attention particulière sera accordée aux problèmes et aux besoins de l'Afrique. Il a donc invité instamment les pays à participer activement à la prochaine conférence de l'ONUDI afin de veiller à ce que les intérêts de l'Afrique soient dûment pris en compte dans les recommandations à faire. Etant donné qu'une ONUDI renforcée serait d'un intérêt tout particulier pour l'Afrique, il a également invité les pays africains à poursuivre leur participation active dans les efforts déployés pour la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée des Nations Unies. Il a émis le souhait que cette participation active s'étend également aux activités de la nouvelle institution une fois celle-ci créée.

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA REUNION (Point 2 de l'ordre du jour)

Election du Bureau

14. Mme. A. Mashanyare (Zimbabwe) a été élue Présidente, MM. Caabi-Elyachroutu (Comores) et P. Mohith (Maurice) Vice-Présidents et M. J.E.O. Mwencha (ZEP) Rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

15. L'ordre du jour (voir ID/WG.403/1) a été officiellement adopté. Il a également été convenu de tenir toutes les discussions en plénière et de ne mettre en place des groupes de travail qu'en cas de nécessité.

ELABORATION ET EXECUTION D'UN PROGRAMME INDUSTRIEL SOUS-REGIONAL

POUR LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

(Point 3 de l'ordre du Jour)

16. Dans la présentation du document, le représentant du secrétariat a déclaré que le développement global et l'industrialisation de l'Afrique dépendent énormément de facteurs de production de l'étranger et d'autres biens et services essentiels. Dans l'ordre des priorités du Plan d'action de Lagos, l'industrie occupe la deuxième place après l'alimentation et l'agriculture et ça, en vue d'assurer la transformation rapide des économies de l'Afrique.

17. Le document présenté à la réunion a été subdivisé en cinq chapitres. Le chapitre I donne une brève description de la structure et des conditions économiques en Afrique tout en mettant l'accent sur les points importants du Plan d'action de Lagos et du programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA). Le chapitre II présente la structure industrielle de la sous-région, les stratégies, les politiques et les modes de production ainsi que les accords de coopération industrielle dans le cadre de la ZEP et de la SADCC.

18. Le chapitre III examine le concept des industries motrices - industries basées sur les ressources manufacturières - qui offrent un large éventail pour la production multinationale. Cinq sous-secteurs stratégiques (l'agro-industrie et les industries connexes, l'industrie métallurgique, l'industrie manufacturière, l'industrie chimique, et l'industrie des matériaux de construction) y sont présentés ainsi que des résumés des domaines et services qui supportent le développement industriel.

19. Le chapitre IV contient le programme initial intégré de promotion industrielle élaboré à partir de projets nationaux, d'idées et de concepts de projets nécessitant une coopération multinationale et de projets industriels sous-régionaux qui ont été

élaborés par les comités intergouvernementaux subsectoriels sur les industries chimiques, manufacturières et métallurgiques et adoptés par le MULPOC basé à Niamey ou qui ont été préparés dans le cadre de la ZEP et de la SADCC. Vingt-cinq projets stratégiques promoteurs et huit projets de support ont été identifiés à partir desquels il conviendra d'identifier les priorités parmi les priorités afin d'assurer une exécution efficace. Le chapitre V propose les modalités d'exécution du programme aux niveaux national et sous-régional tout en soulignant le rôle des gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi que des agences de coordination et autres.

20. Il a été décidé que les discussions suivraient la structure du document contenant le programme initial intégré de promotion industrielle (voir ID/WG. 408/3) brièvement décrit ci-dessus. Il a été également fait remarquer que dans certains cas, la traduction provisoire en français du document n'est pas précise et devra être soumise à un examen minutieux et à un amendement judicieux à la lumière des commentaires faits au cours des discussions.

INTRODUCTION

21. Paragraphe 1 et 2 : Il a été convenu d'inclure un paragraphe supplémentaire énumérant les pays couverts par le programme tels que le Burundi, le Rwanda le Zaïre et dans certains cas expliquer pourquoi ces pays n'ont pas de projets inclus dans le programme.

Situation économique de la région et la Décennie du Développement industriel de l'Afrique

22. Paragraphe 3 - 13 : Il a été décidé que le texte est acceptable tel quel.

Industrialisation dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et australe

23. Paragraphe 14 - 15 : Il a été estimé que le sous-chapitre ne reflète pas le contenu des paragraphes. D'autre part les paragraphes devraient être élargis pour inclure plus d'information sur: (i) les industries manufacturières de base de la sous-région et (ii) la dépendance de certains pays vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

24. Paragraphe 16 : Il a été suggéré que dans ce paragraphe, il conviendrait de souligner l'isolation des petites unités de production qui ne sont pas liées aux autres secteurs principaux.

25. Paragraphe 17 : Il ne s'agissait pas, comme l'indiquait le sous-paragraphe, d'un manque de volonté politique, dans la mesure où celle-ci a été exprimée à maintes reprises, mais plutôt de contraintes au niveau des mesures opérationnelles requises pour traduire dans les faits cette volonté politique. Il a donc été convenu de reformuler le sous-paragraphe comme suit:

"(f) Difficultés à introduire des mesures opérationnelles soutenant la volonté politique en vue de mettre les ressources en commun et de créer des industries de base au niveau tant national que sous-régional".

26. Paragraphe 18 : Il a été convenu qu'il serait plus approprié de citer la part de la production manufacturière dans le PIB pour tous les pays de la sous-région, ce qui permettrait d'avoir une image complète de la situation de la sous-région. Dans ce paragraphe, comme dans d'autres de ce document, les statistiques données ne concernent que les Etats membres de l'OUA.

Sous-secteurs industriels et domaines stratégiques principaux de la sous-région

27. Après le discours d'introduction fait par le secrétariat sur le concept des industries motrices et de l'intérêt à sélectionner des sous-secteurs industriels dans lesquels une région a des avantages (tel que démontré par le développement industriel du Japon), la réunion a reconnu que des industries motrices étaient indispensables au développement de l'Afrique. Les industries motrices mécaniques, par exemple, produiraient les intrants industriels dont les établissements manufacturiers ont besoin et qu'ils ne peuvent pas se procurer étant donné que les devises ont été utilisées pour l'achat de produits alimentaires de première nécessité, de combustibles et de produits pharmaceutiques, qui en revanche pourraient être produits par des industries motrices bien développées basées sur des ressources locales. Compte tenu de cette situation, il s'est avéré tout à fait important que les industries motrices soient considérées en fonction de leur contribution éventuelle à un programme de développement industriel intégré de toute la sous-région.

28. En réponse à une question, il a été indiqué que les sous-secteurs d'industries motrices décrits dans le rapport concernent tous essentiellement, l'alimentation et l'agriculture et fournissent des intrants tels que les engrais, les insecticides, les outils et matériel agricoles, du matériel pour le transport, la transformation et l'emmagasinage des produits agricoles et alimentaires, de l'équipement pour la production d'énergie et de transmission, ainsi que du fer, de l'acier et du cuivre.

29. Il a été expliqué que l'inventaire des ressources et des besoins des divers secteurs n'aurait pas dû paraître dans ce document qui n'est strictement qu'un document de référence. Un tel inventaire avait été proposé comme projet conjoint CEA/CCI/ONUDI pour faire un inventaire de l'offre et de la demande dans la région sud-saharienne, mais les difficultés financières actuelles au PNUD n'ont pas permis son exécution.

30. Paragraphe 34: Il a été suggéré que la structure de l'industrie définie dans la première phase assure (1) l'exploitation, la transformation,

l'utilisation et autres formes de développement d'ordre général des ressources naturelles, (ii) l'établissement des liens entre les différents sous-secteurs industriels, en particulier ceux qui produisent des biens d'équipement, des produits intermédiaires et de consommation et (iii) des liens entre la capacité de production industrielle nationale et d'autres secteurs prioritaires.

31. Paragraphe 37 : A la ligne 6, il a été proposé que les mots "grâce aux installations telles que fonderies, forges et ateliers de traitement à chaud, salles d'outils, ateliers mécaniques et ateliers de revêtement métallique" soient insérés après les mots "industries mécaniques".

32. Paragraphe 43 : Le terme "Lac Malawi" doit être changé en "Lac Nyasa" et il a été proposé que le Lac Tanganyika soit également inclus dans la liste.

33. Paragraphe 44 : Il a été convenu de reformuler le paragraphe afin de mettre l'accent sur les problèmes qui entravent les relations commerciales entre les pays de la sous-région.

34. Paragraphes 45 - 46 : Il a été convenu de reformuler les paragraphes afin de mettre plus en relief les problèmes qui affectent les communications.

35. Paragraphes 47 - 49 : Il a été estimé que l'idée contenue dans la dernière phrase ne reflète pas la situation. Il a été proposé qu'elle soit supprimée et qu'une phrase supplémentaire soit insérée dans le paragraphe avant de mettre l'accent sur les profits qu'entraînera l'échange de la main-d'oeuvre qualifiée entre les pays de la sous-région.

Programme initial intégré de la promotion industrielle

36. Avant d'entamer l'examen des projets individuels contenus dans le programme, la réunion a examiné la question de classification des projets qui, ab initio, étaient reconnus comme étant des projets prioritaires. Ces projets, a-t-il été expliqué ont été choisis parmi un grand nombre de projets qui ont été précédemment examinés au cours des réunions des comités sectoriels inter-gouvernementaux, du Conseil des ministres du MULPOC basé à Lusaka et des forums sur la promotion des investissements de l'ONUDI ou qui ont été directement soumis par les gouvernements en réponse aux demandes provenant des secrétariats. La courte liste des projets tels que présentés dans le document, bien que n'étant pas si courte, a été établie sur la base de critères de sélection des projets industriels promoteurs multinationaux et/ou sous-régionaux contenus en annexe I. Toutefois, étant donné la difficulté de procéder à un choix parmi un lot de projets de nature similaire, il a été estimé plus convenable de considérer la factibilité de leur exécution à court/moyen terme (0-10 ans) et long terme (10 ans ou plus). La réunion a adopté cet horizon de temps pour classer les projets inclus dans le programme.

37. Il a été constaté que certains pays n'avaient pas de projets dans le programme lorsqu'une question a été posée qui était de savoir s'il était nécessaire de n'examiner que les projets qui avaient fait l'objet de négociations avec la majorité des pays de la sous-région et qui ont été approuvés par ces pays. Par ailleurs, l'avis a été émis que des projets n'avaient pas besoin d'être approuvés par la majorité des pays de la sous-région, mais seulement par les pays qui sont directement concernés. Dans les deux cas, il a toutefois été reconnu que l'appui sous-régional était indispensable, et les participants ont été encouragés en leur qualité d'experts à soumettre leurs recommandations à leurs gouvernements ou à leurs organisations respectifs.

38. Il a été souligné que la crise économique actuelle a modifié certaines données et entraîné des contraintes. Il était important de considérer comme prioritaires la réhabilitation de certaines industries, la promotion des industries orientées vers l'exportation et la production des biens d'équipement et produits intermédiaires. Les considérations d'ordre politique et économique ont varié d'un pays à l'autre et par conséquent, il en a été de même des priorités.

39. Au cours des discussions, il a également été confirmé que la structure sous-régionale du programme n'écarte pas la possibilité d'une coopération avec les pays d'autres sous-régions.

40. En conclusion, il a été estimé qu'étant donné la nature continue du processus, il était convenable de réviser les projets en fonction de leur stade actuel de développement et d'examiner toute nouvelle proposition qui pourrait être faite au cours des discussions. Une fois le stade de développement de chaque projet identifié, les projets peuvent être enregistrés selon les possibilités d'exécution à court, moyen ou long termes. A cet effet, il est indispensable de fournir aux participants à la réunion, dans la mesure du possible, des données supplémentaires sur les projets proposés, leur lieu avec les plans nationaux et les implications qu'ils entraînent pour la sous-région pour permettre d'analyser l'impact de chaque projet et ensuite de déterminer son site dans le délai imparti : à savoir : court/moyen ou long termes.

41. Avant d'entamer l'examen du programme initial intégré de promotion industrielle il a été fourni aux participants (i) un document sur les recommandations et une résolution relative à l'industrie émanant de la sixième réunion du Conseil des Ministres du SUDPOC basé à Lusaka tenue du 14 au 16 février 1983 à Mbabane, Swaziland et (ii) les rapports des récentes réunions des Comités d'Experts Intergouvernementaux sur les industries chimiques et mécaniques pour l'Afrique australe et de l'Est et du Comité sur le Développement de la Production de l'Acier de la Sous-région de l'Afrique australe et de l'Est.

Industries métallurgiques

Sous-programme du fer et de l'acier - Profil de Projet No. 1 :

Revalorisation et diversification des produits du ZISCOSTEEL, Zimbabwe

42. L'expert du Zimbabwe a brièvement décrit l'état d'avancement du projet qui a été conçu pour revaloriser et diversifier les produits du ZISCOSTEEL, Zimbabwe et satisfaire non seulement à la demande locale mais aussi les besoins de la sous-région. Il a été déclaré que les études de marché et de faisabilité ont été entreprises et présentées au Gouvernement du Zimbabwe pour examen. Au même moment, la compagnie a pris des mesures pour réorganiser ses activités opérationnelles et développer les capacités de sa main-d'oeuvre indispensable. La réunion a été informée que jusqu'à présent, seul le Malawi s'y est intéressé et a formulé une demande pour les produits du ZISCOSTEEL. Pour conclure, l'expert a lancé un appel aux pays de la sous-région pour qu'ils fournissent les détails de leur demande pour les produits du ZISCOSTEEL du Zimbabwe afin de permettre à la compagnie de mettre au point son plan d'expansion.

43. Dans les discussions qui ont suivi, certains participants ont demandé des éclaircissements sur les chiffres des demandes envisagées par rapport à la capacité de production et au marché prévu. Etant donné que les chiffres du profil de projet révisé ne reflètent que la demande du marché du Zimbabwe, une indication doit être fournie sur la demande sous-régionale prévue.

44. Le projet a été recommandé pour exécution à court/moyen terme.

Profil de projet No. 2: Expansion de l'usine sidérurgique - Ouganda

45. L'expert de la ZEP a informé les participants à la réunion que le projet a été inclus dans le programme industriel de la ZEP. Le projet entretiendra des rapports avec ZISCOSTEEL grâce à des accords de fourniture/achats pour les billettes et les lingots. Toutefois, à long terme, l'Ouganda essaiera de développer ses propres intrants pour ses matières premières locales.

46. Le projet a été adopté pour exécution à long terme.

Profil de projet No. 3: Usine sidérurgique intégrée - Kenya

47. A la suite d'une brève description faite par l'expert du Kenya sur l'état d'avancement du projet, au cours duquel il indique qu'une étude de faisabilité était attendue d'Austroplan et que le gouvernement envisageait une coopération sous-régionale pour l'achat des matières premières, il est apparu qu'au stade actuel, le projet pourrait être considéré comme ayant un caractère national. Il a par conséquent été convenu que le pays hôte doit poursuivre ses efforts pour rechercher l'appui sous-régional pour le projet, en particulier après son élaboration plus approfondie avec l'aide de l'ONUDI.

48. Le projet a été adopté pour exécution à long terme.

Profil de projet No. 4: Installation de réduction directe pour la production de fer spongieux - Angola

49. A la suite d'une brève description du projet par l'expert de la ZEP, et une discussion exhaustive, il a été convenu de reporter l'examen du projet en tant que projet multinational dans le programme actuel faute d'informations suffisantes. Le projet pourrait être réexaminé à une date ultérieure, soit dans le cadre de la sous-région de l'Afrique centrale ou de l'Afrique australe et de l'Est, une fois les informations pertinentes obtenues avec l'aide de l'ONUDI.

Profil de projet No. 5: Installation de réduction directe pour la production du fer spongieux - Mozambique

50. Dans la présentation de ce profil de projet, l'expert du Mozambique a indiqué que des renseignements techniques détaillés seront fournis par un collègue dont l'arrivée à la réunion est prévue pour une date ultérieure. Il a demandé également que l'ONUDI, la CEA et l'OUA entreprennent une action de suivi auprès de son Gouvernement en vue de se procurer d'autres renseignements sur la question. En attendant d'obtenir cette information, l'expert du Mozambique a demandé que ledit projet soit examiné ultérieurement.

Profil de projet No. 6: Aciérie de Maramanga (usine sidérurgique) - Madagascar

51. L'expert de Madagascar a décrit le projet comme étant un projet national qui intéresse les pays insulaires voisins. Ce projet se heurte encore aujourd'hui à des problèmes financiers et technologiques. Cependant, en dernière analyse, il a été convenu que ce projet était strictement national et que par conséquent il ne pouvait pas être retenu pour le moment dans le programme sous-régional.

Profil de projet No. 7: Fonderie de Fonte grise (fusion de précision), Kenya

52. L'expert du Kenya a expliqué que son Gouvernement a chargé une compagnie yougoslave d'entreprendre une étude de faisabilité sur les fonderies de fonte grise et que son Gouvernement a bien accueilli l'idée de participation des autres pays de la sous-région, au projet.

53. L'attention a été attirée sur la contradiction entre le titre du projet et les produits à fabriquer. Par ailleurs, alors que la capacité de production mérite considération dans le cas de la Fonte de précision, en tant que projet sous-régional, cela n'est pas valable lorsqu'il s'agit des produits de fonte grise pour lesquels plusieurs fonderies existent déjà dans la sous-région.

54. Il a donc été convenu de ne pas retenir le projet dans le programme actuel mais de l'examiner plus tard une fois que les détails susmentionnés auront été précisés.

Sous-programme de fabrication de moteurs

Profil de projet No. 8: Fabrication de moteurs diesel pour les tracteurs, les camions et bus, Zimbabwe ou Kenya

55. Quoique toujours au stade de la conception, le projet mérite la plus grande priorité en raison du fait qu'il est lié à l'industrie mécanique qui est d'une importance stratégique vitale pour le développement industriel auto-suffisant et auto-entretenu. Le projet a également été étroitement lié à la réhabilitation de l'usine de ZISCOSTEEL.

56. En attendant la réception des informations soit de l'un ou de l'autre des deux pays hôtes proposés, le projet a été recommandé pour exécution à court/moyen termes étant donné ses liens avec d'autres projets sous-régionaux du même secteur.

Sous-programme du matériel de transport routier

Profil de projet No. 9: Fabrication de moteurs diesel sur châssis pour les camions et les bus, Ethiopie, Mozambique et Tanzanie.

57. Les principes fondamentaux régissant le projet sont identiques à ceux définis dans le profil de projet No. 8. En conséquence, la réunion a accepté d'inclure le projet dans le programme sous-régional sous réserve du résultat des études de pré-investissement. En raison du fait que le projet comprend plusieurs éléments, les sites proposés ont été acceptés en principe.

58. Dans tous les cas, étant donné les liens étroits du projet avec d'autres projets sous-régionaux du même secteur, en particulier le profil de projet No. 8, il a également été recommandé pour exécution à court/moyen termes.

Profil de projet No. 10: Fabrication de véhicules standards polyvalents à bon marché, Botswana, Madagascar, Mozambique, Ouganda et Zambie.

59. Il était prévu que le projet devait inclure 3 gammes de produits et un site dans plusieurs pays hôtes. L'expert de Madagascar a informé les participants à la réunion que son pays avait mis au point un prototype de véhicule polyvalent pour les zones rurales.

60. Compte tenu du manque de détails précis, il a été estimé que d'avantage d'information était indispensable, en particulier de la part de Madagascar. Néanmoins, l'importance du projet, bien qu'étant toujours au stade de la conception, a été recommandée pour son exécution à long terme.

Sous-programme de matériel et d'équipement agricole

Profil de projet No. 11: Fabrication de matériel agricole
(tracteurs à 4 roues) Zimbabwe

61. Malgré le manque d'information sur le projet, son urgence a été reconnue compte tenu du nombre excessif de tracteurs qui sont actuellement importés dans la sous-région. Le projet a donc été recommandé pour son exécution à court/moyen termes, surtout compte tenu de son lien étroit avec le profil de projet No. 8.

Profil de project No. 12: Usine de matériels d'irrigation, Zambie

62. Compte tenu de la contribution de l'irrigation à la croissance de la production agricole et partant de la réalisation de l'auto-suffisance alimentaire, ce projet a été considéré digne d'une grande priorité. Ainsi, malgré le manque d'information dans le profil sur les aspects sous-régionaux qui doivent être fournis aussitôt que possible par le garant, le projet a été recommandé pour son exécution à court/moyen termes.

Sous-programme du matériel pour la production de l'énergie

Profil de projet No.13: Usine de relaminage pour les profiles et les lingots
pour le transport d'électricité à haute tension pour
l'Afrique australe et de l'Est

63. Il a été reconnu que ce projet était important, puisqu'il concerne l'énergie, facteur de toute première importance du développement industriel. Il a également été indiqué que le projet s'inscrivait parfaitement dans le cadre de la coopération entre les deux sous-régions. Compte tenu de son importance au niveau tant national que sous-régional, le projet a été recommandé pour exécution à court/moyen termes.

Profil de projet No. 14: Usine de fabrication du cuivre pour l'Afrique
australe et de l'Est

64. La réunion a jugé plus opportun de libeller le projet comme suit: "Fabrication de câbles et de conducteurs en cuivre". Il a été reconnu que le projet était très important. En attendant que l'étude de faisabilité soit achevée, le projet a été recommandé pour exécution à court/moyen terme.

Profil de projet No. 15: Fabrication de transformateurs, Zambie

65. Compte tenu de l'ampleur des importations de transformateurs dans la sous-région il a été reconnu que le projet était très important. En attendant que l'étude de faisabilité soit achevée le projet a été recommandé pour exécution à court/moyen terme.

Industrie chimique

Sous-programme des engrais

Profil de projet No. 16: La potasse d'Ethiopie

66. Il a été constaté que les marchés y compris le marché Asiatique ont été clairement définis. En attendant que soit achevée l'étude de faisabilité qui indiquerait le temps nécessaire pour créer l'importante infrastructure requise pour produire chaque année 1,5 million de tonnes de chlorure de potassium, le projet a été recommandé pour exécution à long terme.

Profil de projet No. 17: Projet multinational ammoniac /urée - Tanzanie

67. L'expert de la Tanzanie a fait savoir, qu'étant donné la fin des études de faisabilité et de tous les travaux exploratoires entrepris à cet effet, la décision d'investir était imminente, et le démarrage de l'usine prévue pour 1988/1989. L'attention de la réunion a également été attirée sur une plus petite usine d'urée à Madagascar qui doit démarrer en 1984 et qui rendrait pour l'exportation un surplus de sa production. Toutefois étant donné que la demande interrompue d'ammoniac semble avoir dépassé l'approvisionnement prévu, il a été estimé que la production des deux usines pouvait être absorbée. Le projet a été donc recommandé pour exécution à court/moyen terme

Profil de projet No. 18: Usine d'engrais phosphaté, Ouganda

68. L'expert de la ZEP a déclaré que l'IDA a fourni des fonds pour mener l'étude de faisabilité. Le projet a également été orienté vers la satisfaction de la demande des pays voisins et il a été estimé que la consommation dans la sous-région étant telle que la production de l'usine et de celle décrite dans le profil No. 19 pourra être absorbée. Le projet a ainsi été recommandé pour exécution à court/moyen termes.

Profil de projet No. 19: Usine d'engrais phosphaté, Zimbabwe

69. L'expert du Zimbabwe a expliqué que le projet comporte deux phases: (i) expansion d'une usine de production d'acide sulfurique et (ii) exploitation de gisements de phosphate pour la production d'acide phosphorique. La première phase est bien avancée: les matières premières étaient déjà disponibles, l'étude de faisabilité n'était pas nécessaire, le financement était en cours de négociations avec la Banque européenne d'investissement et la Banque Mondiale y a manifesté son intérêt. La deuxième phase nécessite beaucoup plus d'investissement.

70. Etant donné que le projet fournira également des produits intermédiaires à la production d'engrais aux pays voisins il a été recommandé d'exécuter la première phase à court/moyen termes et la deuxième phase à long terme.

Profil de projet No. 20: Projet d'engrais, Kenya

71. L'expert de la ZEP a déclaré que l'équipement pour le projet se trouve au site à Mombasa, Kenya. L'expert du Kenya a expliqué que dans le cadre sous-régional le projet n'avait besoin que des matières premières en provenance des pays voisins. La fourniture d'acide phosphorique sera assurée par le projet décrit dans le profil de projet No. 19 et celle d'ammoniaque par le projet décrit dans le profil de projet No. 17. Toutefois étant donné que le projet a été adopté aux besoins locaux et qu'il ne nécessite pas de participation extérieure, il a été convenu de ne pas retenir le projet dans le programme sous-régional.

Sous-programme des produits chimiques de base

Profil de projet No. 21: Production de la soude caustique, Kenya

72. L'expert du Kenya a complété les informations contenues dans le profil de projet tout en faisant remarquer que les matières premières suffisantes étaient disponibles, qu'un processus de production économisant l'énergie (causticisation) doit être utilisé et que le produit peut déjà être commercialisé dans la sous-région. Le projet a été recommandé pour exécution à court/moyen terme.

Agro industrie et industries connexes

Sous-programme des produits forestiers

Profil de projet No. 22: Expansion et modernisation du Zambèze industries du papier, M'Dola - Zambie

73. Etant donné que le projet est purement national dans son orientation et que plusieurs pays de la sous-région ont des installations de papier semblables, il a été décidé de ne pas retenir le projet dans le programme sous-régional.

Industrie des matériaux de construction

Sous-programme de l'Industrie du Ciment

Profil de projet No. 23: Cimenterie de Maurice

74. L'expert de Maurice a expliqué qu'une étude de faisabilité a été entreprise plusieurs années auparavant par l'ONUDI, mais qu'elle n'avait pas été suivie étant donné que le site choisi pour la construction de l'usine n'était pas acceptable du point de vue de l'environnement un regain d'intérêt s'est fait sentir et des études seraient entreprises au cours des deux prochaines années. Un nouveau site à l'environnement convenable avait été choisi, les problèmes d'énergie n'ont pas été envisagés; la disponibilité du sable de corail et autres matières premières serait assurée pour l'importation de gypse et de

silica (5 pour cent de la production totale d'intrants) éventuellement de Madagascar qui a également une cimenterie. Le projet a été décrit comme étant un projet national qui aura besoin des matières premières de la sous-région. Il réduira également les dépenses de devises consacrées aux importations du ciment à Maurice et offrira une occasion d'exporter vers les pays insulaires voisins.

75. Malgré certaines réserves émises au sujet du niveau de la production le projet a été recommandé pour exécution à court/moyen termes et il a été demandé au pays hôte d'élargir le cadre du projet.

Profil de projet No. 24: Usine de Ciment Laitier, Zimbabwe

76. L'expert du Zimbabwe a fait remarquer que le projet améliorerait la viabilité économique du projet décrit dans le profil de projet No. 1. La matière première, les scories des hauts fourneaux, était déjà disponible à l'aciérie. Des mises en garde ont été faites à savoir qu'il y aurait surproduction si le projet était exécuté bien qu'il ait été fait remarquer que la création d'une usine de ciment classique. Il a également été proposé qu'une mission préparatoire soit envoyée au Zimbabwe pour recueillir tous les détails, étant donné que les autorités locales n'avaient pas prévu les intrants nécessaires au projet.

77. Etant donné le manque d'informations suffisantes dans le profil, il a été proposé, que le projet soit étudié plus en détail en tant que projet de soutien, après quoi une décision pourra être prise quant à son exécution.

Sous-programme des produits auxiliaires

Profil de projet No. 25: Production de Verre à Vitre, Madagascar

78. A la suite d'une explication des processus de production en question (Foucault, Pittsburg) et de la confirmation de la demande du marché par l'expert du Madagascar il a été fait remarquer que le Kenya disposait de certaines matières premières que le Madagascar aurait besoin d'importer. Il a été estimé que la sous-région pouvait abriter trois projets de même envergure, étant donné la demande, dans la sous-région et il a été déclaré que le Kenya avait approuvé un projet de 20 000 tonnes par an dans le même domaine. Une mise en garde a été faite au sujet de l'utilisation du mazout comme source principale d'énergie bien que dans le cas du Madagascar ce carburant puisse être remplacé par l'énergie électrique ou le charbon. Le projet a été recommandé pour exécution à court/moyen termes.

Projets multinationaux de support

Sous-programme d'infrastructure institutionnelle

Profil de projet S1 - Transformation de la Station de Recherche de Sere
en un Centre sous-régional de R + D

79. Le projet a été prévu pour servir les intérêts de la sous-région et a ainsi été recommandé pour son exécution à court/moyen termes.

Profil de projet S2 - Assistance à ARSO et à AIHTR

80. Il a été reconnu que les deux projets décrits dans le profil sont d'une importance particulière pour la sous-région et ont ainsi été recommandés pour leur exécution à court/moyen termes.

Sous-programme de formation de la main-d'oeuvre industrielle

Profil de projet S3 - Inventaire des moyens de formation de la sous-région

Profil de projet S4 - Formation du personnel technique et de gestion

Profil de projet S5 - Développement des services de consultants en
industrie et des capacités de gestion

81. L'importance particulière de ces 3 projets a été reconnue et ils ont été recommandés pour leur exécution à court/moyen termes. Il a également été proposé que dans le cadre du sous-programme d'infrastructure institutionnelle, un inventaire soit fait de la structure industrielle de la sous-région.

Profil de projet S6 - Développement de l'entreprise industrielle locale
(annuaire des profils de projets industriels à petite
échelle)

82. Il a été reconnu que les entrepreneurs locaux doivent être encouragés à investir dans les activités industrielles. Un moyen de susciter leur intérêt serait de fournir les informations économique-techniques sous forme de profils de projets. Compte tenu de l'importance du projet, il a été recommandé pour son exécution à court/moyen termes.

Autres projets de support

Profil de projet S7 - Traitement du poisson et autres fruits de mer

Profil de projet S8 - Amélioration et développement de l'industrie du ciment

83. Compte tenu de la nécessité de promouvoir le développement de ce sous-secteur, il est indispensable d'entreprendre des études supplémentaires. Les deux projets ont été recommandés pour leur exécution à court/moyen termes.

84. Au cours de l'examen des projets de support, il a été proposé que le chapitre III soit élargi pour inclure les descriptions de 3 domaines d'appui supplémentaires importants, à savoir, la technologie, la mobilisation de ressources supplémentaires et l'infrastructure institutionnelle.

Exécution du programme sous-régional intégré de promotion
industrielle

85. Il a été convenu que l'introduction au chapitre final du programme doit comprendre une section qui mette l'accent sur la nature continue du programme et qui invite les gouvernements et les organisations intergouvernementales sous-régionales à continuer de soumettre des propositions de projets.

86. La réunion ne s'était pas prononcée sur les actions qui doivent être entreprises au niveau national. Toutefois, il a été estimé que, bien qu'étant avantageux d'avoir des comités sous-sectoriels au niveau sous-régional pour sélectionner et exécuter les projets (voir paragraphe 92(b)) il serait utile de n'avoir qu'un seul comité sous-régional pour coordonner leurs activités. Cela entraînerait un changement de la description contenue dans le paragraphe 94(c) qui se lirait comme suit:

"(c) création d'un comité sous-régional de coordination sous les auspices de la ZEP et de la SADCC pour réviser et mettre à jour le programme sous-régional intégré de promotion industriel, pour contrôler son exécution et pour coordonner les activités des comités sous-sectoriels décrits au paragraphe 92(b)".

87. Il a également été proposé que l'expression "mettre à jour le programme industriel sous-régional" soit insérée au début de l'alinéa 94 (a), alors que les mots "planification industrielle" soient inclus dans la première ligne de l'alinéa 94 (d).

Adoption du rapport (Point 4 de l'ordre du jour)

88. La réunion a adopté le rapport au cours de sa dernière séance et a autorisé le Secrétariat de le préparer dans sa forme définitive en tenant compte des amendements. Etant donné l'importance capitale du programme sous-régional, il a également été demandé au Secrétariat de consolider les quatre programmes sous-régionaux dans un document unique qui devra être largement diffusé.

Séance de clôture (Point 5 de l'ordre du jour)

89. S'exprimant en son nom personnel ainsi qu'au nom des experts de Madagascar et de Maurice, l'expert des Comores a félicité Ms. A. Mashanyare sur la façon courageuse avec laquelle elle avait présidé la réunion. Le Rapporteur s'est associé à ces félicitations et a souhaité revoir les participants à l'occasion des prochaines réunions sur l'implantation du programme. Ms. A. Mashanyare a remercié les participants pour leurs propos aimables à son égard ainsi que pour leur contribution et leur coopération pendant la réunion.

90. S'exprimant au nom des trois secrétariats, Mr. Ndam a remercié les participants pour avoir fait de cette réunion un grand succès. L'initiative qu'ils ont manifesté et les fondations qu'ils ont bâties étaient des signes prometteurs pour un succès durable du programme intégré. Les discussions ont été stimulantes et enrichissantes. Il a indiqué qu'il regardait avec confiance le chemin

encore à parcourir. Il a remercié tout particulièrement la Présidente et le Rapporteur ainsi que les interprètes et le personnel administratif et il a assuré les experts que les secrétariats feront tout leur possible, dans les limites de leurs ressources, pour réaliser la tâche qui leur a été confiée.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

EXPERTS:

- BURUNDI - M. Kado Amedée, Secrétaire
d'Ambassade de Burundi, Addis Abeba
- COMORES - M. Caabi-Elyachroutu, Directeur
Général de la Banque de Développement
des Comores, Comores
- ETHIOPIE - M. Solomon Wole, Head, Foreign
Economic Relations, Ministry of Industry,
Addis Ababa
- MADAGASCAR - M. Randriambahiny Raymond, Chef du
Service des Projets Industriels
IIN18Z Ambatobe-Antananarivo
B.P. 527, Antananarivo, Madagascar
- MAURICE - M. Premchun Mohith, Secretary for
Industrial Development, Ministry of
Industry and Co-operatives, Mauritius
- MOZAMBIQUE - M. Smart Edward Katawala, Counsellor,
Embassy of the People's Republic of
Mozambique, Addis Ababa
- RWANDA - Mr. Ayirwanda Martin, Directeur Général
de l'Industrie et de l'Artisanat,
Ministère de l'Economie et du Commerce
B.P. 73, Kigali
- Mr. Rugwizangoga Wenceslas, Premier
Secrétaire, Ambassade du Rwanda,
P.O. Box 5618, Addis Ababa
- KENYA - Mr. Festus Kamau Githaiga,
Projects Officer,
P.O. Box 30418 Nairobi, Kenya
- SWAZILAND - Ms. Dlamini Thembayena, Chief
Commercial Officer, Ministry of
Commerce and Industry,
P.O.Box 451, Mbabane
- TANZANIE - Mr. T.A. Massawe, Senior Industrial
Economist, P.O. Box 9503, Dar-es-Salaam
- Mr. Alex C. Messinda, Counsellor,
Embassy of Tanzania, P.O. Box 1077,
Addis Ababa
- ZAIRE - Mr. Komba Nkoko Deko, Chef de Division
des Analyses et Synthèses/Département
du Plan, B.P. 9378, Kinshasa I/Gombe,
Zaire
- Mr. Tukumbaba - Die-Kamana, Secrétaire
Administratif, Ambassade du Zaïre,
Addis Ababa

ZIMBABWE

- Ms. Angela Mashanyare, Under-Secretary (Light Industry), 28 Taormina Ave., Marlborough, Harare

ORGANISATIONS:

BANQUE DU DEVELOPPEMENT POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

- Mr. William Howard Nsubuga, Manager Operations P.O. Box 7128, Kampala, Uganda

CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINERALES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE ET DE L'EST

- Mr. Abraham Mekuria, Expert, P.O. Box 1250, Dodoma, Tanzania

ZONE D'ECHANGES PREFERENTIELS POUR LES ETATS DE L'AFRIQUE AUSTRALE ET DE L'EST (ZEP)

- Mr. J.E.O. Mwencha, Senior Industrial Expert, P.T.A. Secretariat P.O. Box 30051, Lusaka, Zambia

OBSERVATEURS:

GUINEE

- H.E. Bassamba Camara, Ambassador, Embassy of Guinea, P.O. Box 1190, Addis Ababa, Ethiopia

SECRETARIAT:

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)

- Mr. Shadrack N. Ndam, Chief, Co-ordination Unit for the IDDA, UNIDO, P.O. Box 400, A-1400 Vienna, Austria
- Mr. Mohamed Touré, Chief, Africa Unit Programme Development and Evaluation Branch, UNIDO, Vienna, Austria
- Mr. Frederic Richard, Industrial Development Officer, Industrial Planning Section, Division of Industrial Operations, UNIDO, Vienna, Austria
- Mr. Peter Lillie, Industrial Development Officer, Division for Industrial Studies UNIDO, Vienna, Austria
- Mr. Kadress Vencatachellum, Senior Industrial Development Field Adviser, c/o UNDP, Addis Abeba

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)

- Mr. Usele Mawisa, UNIDO Adviser to the OAU, OAU P.O. Box 3243 Addis Ababa
- Mr. Makonnen Alemayehu, Chief, Industrial Operations Section Joint FCA/UNIDO Industry Division
- Mr. F.W. Rutaiwa, Chief, Industrial Development Section, Joint ECA/UNIDO Industry Division

- Mr. V.S. Geerjanan, Economic Affairs Officer, Joint ECA/UNIDO Industry Division
- Mr. K.K. Peki, Economic Affairs Officer, Joint ECA/UNIDO Industry Division
- Mr. A. Iro, Economic Affairs Officer, Joint ECA/UNIDO Industry Division
- Mr. I. Barry, Economic Affairs Officer, Joint ECA/UNIDO Industry Division
- Ms. Remie Toure, Economic Affairs Officer, Joint ECA/UNIDO Industry Division
- Mr. M.K. Mwangi, Economic Affairs Officer, Joint ECA/UNIDO Industry Division
- Mr. A.K. Mitra, UNIDO Regional Adviser, Joint ECA/UNIDO Industry Division
- Mr. M.T. Kapepula, Industrial Development Officer, Joint ECA/UNIDO Industry Division
- Mr. M. Franek, UNIDO Regional Adviser, Joint ECA/UNIDO Industry Division
- Mr. V.A. Ivanchenko, Economic Affairs Officer, Joint ECA/UNIDO Industry Division
- Mr. B.M. Vlavourou, Economic Affairs Officer, Joint ECA/UNIDO Industry Division
- Mr. D.W.M. Mzumara, Policy and Programme Co-ordination Office, ECA
- Mr. Victor Shingiro, International Trade and Finance Division, ECA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

- Mr. P.O. Etiang
Assistant Secretary-General,
Economic Development and Co-operation
Division
OAU, Addis Ababa
- Mr. E.B. Akpan, Head
General Economic Affairs Division
- Mr. Kalonji Kalengula
Section Ressource Minérale et Energie
- Mr. A. Diong
Chef de Section de l'Industrie
- Mr. Getachew Paulos
Economist.

